

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 1180 du 12 octobre 1947 relatif à la majoration de indemnité de garde de nuit des plantons du cadre local et auxiliaires.

n° 1180

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 octobre 1947

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1947

Date du numéro
31 octobre 1947

TEXTE INTÉGRAL

n°1180, en date du 12 octobre 1947 à la majoration de indemnité de garde de nuit des plantons du cadre local et plantons auxillaire Au lieu de: &

Art. 2

— le présent arrêté annule, en ce qui concerne les plantons, l'article 1° de l'arrêté n° 1099 du 1 septembre 1946, relatif aux indemnités des agents des PTT, Lire «

Art. 2

— Les dispositions de l'arrêté un" 1099 du 1 septembre 1146 relatif aux indemnités des agents des P, T, T, ne som ps modifcées par le présent arrêté,

le gouverneurp.h.siriex